accordée à M. l'inspecteur J.-N.-A. Archambault :

" Attendu que le gouvernement a accordé ces deux demandes et vu l'état de gêne de M. l'inspecteur d'écoles Béland et la modicité de la pension qu'il retirera pendant les trois premières années surtout, qu'une gratification de $600 lui soit accordée pour lui permettre de prendre sa retraite et en raison de ses bons services pendant les nombreuses années qu'il a occupé la charge d'inspecteur d'écoles. "

Sur proposition de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Cyrène, secondé par Mgr l'évêque de Rimouski, il est résolu :

" Qu'advenant la retraite de M. Béland, M. Abdon Guay soit nommé inspecteur d'écoles à sa place, avec le même traitement."

Sur proposition de M. H.-R. Gray, secondé par l'honorable F. Langelier, il est résolu :

" Que le Surintendant reçoive instruction de faire préparer un registre dans lequel seront inscrits les noms, l'adresse et le degré du diplôme des instituteurs et institutrices qui désirent s'engager pour tenir une école, et que les noms et l'adresse de ces personnes soient communiqués aux commissaires d'écoles qui s'adresseront au département de l'Instruction publique pour obtenir ces renseignements."

M. le docteur Leprohon donne avis qu'il proposera à la prochaine session les motions qui suivent :

" Que l'inspecteur d'écoles sera tenu de préparer un rapport sur l'état sanitaire des écoles de son district, et de s'assurer si la ventilation et le chauffage des écoles se fait d'une manière effective, et qu'une copie de son rapport soit adressée à l'honorable Surintendant de l'Education, et une autre copie aux commissaires d'écoles de la municipalité."

" Qu'avant de faire l'acquisition d'un emplacement d'école ou même d'en accepter un, les commissaires et syndics seront obligés d'avoir un rapport par l'inspecteur du bureau provincial d'hygiène constatant que l'emplacement en question est parfaitement salubre et qu'il n'existe aucun danger pour la santé des enfants qui fréquenteront l'école qui y sera construite."

Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Cyrène ayant communiqué une lettre de M. Marquette lui faisant part d'un projet de dictionnaire technologique, il est résolu, sur proposition de l'honorable M. François Langelier: " Que le Comité catholique, ayant pris communication de la lettre de M. Marquette, déclare qu'il verrait avec plaisir la publication d'un dictionnaire technologique anglais-français du genre de celui dont parle cette lettre, mais à la condition que l'ouvrage fût bien exécuté."

Le Comité procède à la distribution du fonds de l'Education supérieure.

Séance du 15 septembre 1893.

Présents :— Les mêmes, moins Mgr l'archevêque de Montréal, Mgr l'archevêque d'Ottawa, Mgr l'évêque de Trois-Rivières, Mgr l'évêque de Rimouski, Mgr le vicaire-apostolique de Pontiac, le revérend M. Chalifoux, l'honorable juge Jetté, l'honorable H. Archambault, M. Crépeau et M. Gray.

Le Comité continue la distribution du fonds de l'Educatiou supérieure.

Le Comité ayant pris connaissance d'une requête signée par un certain nombre de contribuables du village d'Etchemin demandant une subvention pour une académie indépendante, répond qu'une subvention ne pourra être accordée à l'académie en question que quand elle aura été en activité pendant une année en remplissant les formalités requises par la loi.

Le Comité ayant pris communication d'une lettre du révérend L.-E.-A. Gagné, curé de Saint-Ferdinand-d'Halifax, demandant une